

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MUR-SUR-ALLIER

Le vingt-neuf avril deux mille vingt-six, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de MUR-SUR-ALLIER, dûment convoqué à cet effet le 23 avril 2026, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie de Mezel, sous la présidence de M. Vincent MAZIN, Maire.

Etaient présents : Mmes Chantal BOISSONNET, Marie-Pierre DEGEORGES, MM. Sylvain DELEVILLE, Emeric DESIAGE, Stéphane FALGOUX, Yves FERRIER, Guillaume FLANDIN, Matthieu-Pierre GAVAIX, Mmes Jacinthe GUILLOT, Claudette JULLIEN, Joëlle LAFARGE, M. Vincent MAZIN, Mmes Danielle RANCY, Leslie ROMEO, Adeline ROUX, M. Laurent SAUNON, Mmes Michèle SEYCHAL, Agnès VACHER, M. Bruno VITAGLIANO.

Procurations : M. Gérard CHASSAING a donné pouvoir à M. Laurent SAUNON, Mme Laïla MEILLAUD a donné pouvoir à Mme Adeline ROUX, M. Mathieu MORIOU a donné pouvoir à Mme Jacinthe GUILLOT, M. François PIGNOL a donné pouvoir à M. Vincent MAZIN, Mme Lydie ROBERT a donné pouvoir à Mme Leslie ROMEO, M. Jean-Pierre RODIER a donné pouvoir à M. Yves FERRIER, Mme Juline RODRIGUES a donné pouvoir à M. Matthieu-Pierre GAVAIX.

Absente : Mme Amélie DANIEL

Secrétaire de séance : Mme Danielle RANCY

2026-22 : SERVICES TECHNIQUES : CREATION DE 2 POSTES NON PERMANENTS D'ADJOINT TECHNIQUE CONTRACTUEL POUR ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment les articles 3 1°,

Vu le décret n°88-145 pris pour l'application de l'article 136 de la loi 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents non titulaires de la fonction publique territoriale,

Afin d'assurer le fonctionnement du service technique, pendant la période d'activité la plus intense (entretien des espaces verts, manifestations etc), il est proposé au conseil municipal de créer deux postes pour accroissement temporaire d'activité du 1er juin au 31 août 2026,

- 2 postes d'adjoint technique polyvalent
- missions : entretien des espaces verts, préparation des manifestations, entretien des bâtiments, de la voirie etc
- à temps complet : 35/35^{ème}
- du 1er juin au 31 août 2025
- sur la base de l'indice brut 385, majoré 372

Envoyé en préfecture le 30/04/2026

Reçu en préfecture le 30/04/2026

Publié le 05 MAI 2026

Berger
Levrault

ID : 063-200083921-20260429-202622D-DE

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, DECIDE :

- d'adopter la proposition de M. le Maire,
- d'inscrire au budget les crédits correspondants,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et, le cas échéant, de sa réception par le représentant de l'État.

Fait et délibéré en Mairie de Mezel les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme ; en Mairie le 29 avril 2026,

Certifiée transmise en Préfecture, le 30^r avril 2026

Le Maire,
Vincent MAZIN



La secrétaire de séance,
Danielle RANCY

